## Groupe de Travail n°8 du projet des Verts 2007

## La laïcité, 100 ans après la séparation des Eglises et de l'Etat.

Le CNIR a mandaté notre groupe pour travailler sur la question de la laïcité, organiser le débat au sein de notre parti, et ainsi permettre aux Verts de pouvoir proposer à la société un nouveau pacte social.

En effet, nous pouvons constater que la notion de laïcité fut au cœur de l'actualité lors de l'étude de la loi dite de la laïcité à l'école.

Durant cette période, une fracture semble s'être dessinée dans la société. Or nous pouvons tous reconnaître que le débat fut plus que caricatural opposant « laïcards » aux « communautaristes » , laissant inévitablement place à des relents de xénophobie, sans qu'il s'agisse bien sûr de définir les un-es et les autres de manière manichéenne.

Cette question mérite pourtant un meilleur traitement. La laïcité est la condition de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, en deux mots du vivre ensemble.

Elle est un choix de société, qui ne relève pas uniquement de l'éducation, mais également des questions sociales, culturelles et politiques.

La traduction politique de la laïcité peut-elle rester figée après 100 ans d'existence ? En allant plus loin, le fait d'en réinterroger les présupposés et les conséquences aujourd'hui ne s'avère-t-il pas nécessaire en vue d'une démocratie en mouvement?

La société française du 21ème siècle a connu de forte mutation qui lui donne peu de ressemblance à celle de 1905.

Il ne s'agit donc pas de reproduire des combats laïcs de 1905, mais de penser la laïcité en France en en revisitant la réalité présente face aux aspirations dont elle émanait.

Aujourd'hui, nous sommes sortis du contexte d'un pouvoir clérical hégémonique voulant contrôler le pouvoir politique au détriment de la liberté et de l'égalité des citoyens. Nous vivons dans un univers de la pluralité sociale et culturelle.

C'est l'expression de cette pluralité qui peut être source de conflit, de frustration...

Or, la laïcité s'est fondée sur des règles précises :

- La liberté de conscience et de pensée avec son corollaire, la liberté d'expression de ses convictions.
- La liberté des cultes au même titre et dans le cadre de la liberté d'association, la liberté de pouvoir en changer ou de n'en suivre aucun, avec son corollaire, leur égalité en droit et en devoir.
- L'égalité des citoyens avec pour corollaire, l'interdiction d'aliéner l'espace public, en particulier l'Etat, à leurs convictions particulières.

Si sur les principes nous sommes tous en accord, c'est sur la mise en œuvre légale qu'il y a débat. Les règles sont-elles essoufflées ?

## Le débat sur la laïcité ne sert-il pas de paravent à la redéfinition du pacte social ?

Les Verts militent depuis une dizaine d'année sur la nécessaire remise à plat du pacte social. En effet, celui-ci est considéré comme dépassé dans bien de ses aspects.

La laïcité, avec la modernisation de la vie publique et son accomplissement, court le risque de la banalisation dans une démocratie minimale avec une société surtout préoccupée de protection et d'élargissement des libertés privées.

De plus, nous pouvons constater que l'attitude de confiance, voire de déférence, face aux institutions est remplacée par des rapports consuméristes et par la revendication de droits spécifiques.

Dans ce cadre, des revendications identitaires émergent, souvent consolatrice, quelques fois redoutables. A défaut de se donner les moyens politiques de gérer la complexité dont elles sont porteuses, le droit est appelé au secours.

L'inflation normative, réelle ou revendiquée démontre l'existence d'une société conflictuelle qui peine à trouver en elle-même les ressorts de sa pacification.

Le pacte social que nous proposons porte-t-il en lui la pacification de la société nécessaire à l'épanouissement individuel et collectif ?

## Comment formaliser une notion universelle, alors que le singulier semble primer sur toute chose ?

L'Europe a développé, à compter de la Renaissance, un universel plein de richesse qui devait marquer l'entrée dans la modernité.

La reconnaissance de la centralité de l'individu constitue un fantastique progrès qui débouche sur l'existence des individus-citoyens libres et égaux en droit et en dignité.

Le développement du capitalisme et de sa forme particulière qu'est le libéralisme a eu pour corollaire le renforcement du moi mais a rendu l'individu plus consommateur que citoyen. De plus, l'universalisme occidental a tendance à nier les différences culturelles. Profondément ethnocentriste, il s'est trop souvent imposé sur un mode impérialiste. Il a ainsi - aussi paradoxal que cela puisse paraître - pu servir de caution à la colonisation.

Il est donc de notre responsabilité de défendre l'Etat laïc d'un peuple pluriel. Il s'agit bien d'unir autour d'un destin politique commun et de principe partagé des citoyens aux positions diversifiées tout en faisant en sorte qu'ils soient égaux dans le débat démocratique qui préside à la définition du bien commun.